



COMMUNE DE LARROQUE

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 3 JUILLET 2020**

Nombre de membres en exercice	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)	Date de la convocation
11	11			27/06/2020

Secrétaire de séance : Christiane ALTWIES

Introduction :

L'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020 doit se dérouler impérativement le 10 juillet 2020 (courrier de la Préfecture datant du 1^{er} juillet). Le Conseil Municipal se réunira donc le 10 juillet à 18h00 pour procéder à cette élection.

1) Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 26 juin 2020

Après en avoir délibéré, par 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 26 juin 2020 tel que présenté.

2) Compte rendu commission – Pas de délibération
2.1 - Commission voirie et patrimoine bâti

A la suite des orages du 26 juin dernier, le mur de soutènement de la chaussée s'est effondré dans le jardin d'Annie Garcia. Une déclaration de sinistre va être faite. Le devis des travaux est d'environ 10 000€. Il faut reprendre le mur sur la longueur et stabiliser l'ensemble.

2.2 - Commission cadre de vie : espace urbain et naturel

Madame Sarah Brualla-Crouzet présente le compte-rendu de la réunion de la commission cadre de vie : espace urbain et naturel.

- Projets déjà engagés :
 - ✓ Avec l'aide de l'Etat, la Région, le Département et l'Agglomération Gaillac-Graulhet, continuer l'aménagement du cœur de village (ruelles piétonnières).
 - ✓ La rue des Trémières et la placette de la rue des Tailleurs de Pierres sont achevées. Des plantations vont être mises en place par l'équipe municipale le samedi 25 juillet 2020.
 - ✓ Aménagement de la place St Nazaire avec un banc et des pots en acier corten. Ces éléments doivent être, au préalable, stabilisés. Un atelier pour effectuer le traitement est prévu le 23 juillet après-midi. Les plantations se feront le 25 juillet 2020 par l'équipe municipale.
 - ✓ Concours villes et villages fleuris : pas de concours en 2020 mais en vue de la participation de la commune au concours régional, une visite conseil des membres du jury aura lieu le 22 juillet à 14h00.
 - ✓ SPR Puycelsi-Larroque (Site Patrimonial Remarquable) : Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) visent à protéger des villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages, ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur peuvent également être classés. Les communes de Puycelsi-Larroque (une partie seulement de la commune qui se trouve en co visibilité avec Puycelsi) ont donc été classées site patrimonial

remarquable. La prochaine étape est d'écrire d'un cahier des charges afin d'établir des préconisations de restauration, de végétalisation,

- ✓ Territoire Engagé pour la Nature (TEN) : dans le cadre de ce label, la commune a pour projet de créer un parcours pédagogique. Elle a sollicité l'appui de l'animateur de Natura 2000 qui viendra sur notre commune le 23 juillet au matin. Ensemble une réflexion sur le tracé du parcours sera menée.
- Projets envisagés sur la durée du mandat :
 - ✓ Aménagement de l'aire de repos ;
 - ✓ Organisation d'une soirée nuit étoilée ;
 - ✓ Réalisation d'une cartographie des 3 cimetières de la commune ;

2.3 - Commission communication et attractivité

Le journal devant apparaître fin juillet, les articles des commissions sont à envoyer à Gérard pour le 15 juillet.

2.4 - Commission solidarité et intergénérationnelle et sous commission jeune

Lors de la précédente réunion, il a été évoqué le projet d'une soirée cinéma en plein air, non commerciale (gratuite pour le public). Renseignements ont été pris auprès de cinécran81 qui, pour ce type de prestation, demande un forfait de 500€ auquel il faut rajouter le tarif (entre 200€ et 700€) de location du film choisi. Devant le coût trop élevé, le Conseil Municipal ajourne ce projet.

3) Validation des statuts du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Gaillacois – Délibération n° 2020-23

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de se prononcer sur la dernière version des statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation d'Eau Potable du Gaillacois qui tiennent compte de l'entrée en vigueur des dispositions de la loi NOTRÉ. Ces statuts doivent identifier clairement les EPCI membres, leur représentation ainsi que celle des communes ayant transféré la compétence service public DECI. Madame le Maire donne lecture de ces statuts et précise que les délégués ont adopté ces modifications à l'unanimité des présents le 4 mars 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les modifications des statuts présentés ;
- Adopte les statuts résultant de ces modifications et annexés à la présente délibération ;
- Charge Madame le Maire de notifier la présente délibération au Président du SMAEPG.

4) Validation de la servitude du terrain en cours d'acquisition de la zone constructible – Délibération n° 2020-24

Madame le Maire informe l'Assemblée que, par suite de l'acquisition de la parcelle B373 propriété des héritiers de M. Cambefort, les parcelles B372 et B366, respectivement propriétés de M. Éric Lauzeral et M. Bernard Camalet, se retrouvent enclavées. La servitude précédemment proposée par le cabinet AGEX, géomètre-expert, ne prévoyait pas d'accès pour la parcelle B366 appartenant à M. Bernard Camalet. Il faut donc procéder à une modification du plan de division et de servitude existant. La nouvelle servitude débutera à l'ouest de la parcelle B373 et continuera au nord de cette parcelle, le long de la parcelle B372 et se terminera au début de la parcelle B366 (voir plan annexé).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la modification de servitude telle que présentée ;
- Charge Madame le Maire de contacter le cabinet AGEX, géomètre expert, afin de modifier la servitude.

5) Demandes d'autorisation d'aménagement de l'espace public

5.1 – Aménagement fontaine Abriols – Délibération n° 2020-25

Madame le Maire informe l'Assemblée de la réception d'un courrier électronique datant du 8 juin 2020 et émanant d'un administré des Abriols.

Cet administré précise qu'il a procédé au nettoyage des abords de la fontaine/lavoir, et qu'il serait souhaitable d'aménager ce petit espace public plan et ombragé, que cet endroit est propice à la détente et au repos et fréquenté par les randonneurs.

Après visite sur place et discussion, il s'avère que cet emplacement est trop petit pour recevoir une table et deux chaises et n'offre pas toutes les conditions de sécurité pour ce type d'aménagement.

Conscient cependant que ce lieu public se prête au repos, le Conseil Municipal remercie cet administré pour l'entretien de l'espace public et propose d'installer un banc sur cet emplacement au lieu d'une table et des chaises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la mise en place d'un banc sur l'espace public ;
- Charge Madame le Maire d'effectuer l'acquisition du banc.

5.2 – Aménagement escalier Rue des Tailleurs de Pierre - Délibération n° 2020-26

Madame le Maire demande à Madame Sandrine JAMMES de quitter la séance, celle-ci étant directement concerné.

Madame le Maire informe l'Assemblée de la réception d'un courrier datant du 26 juin 2020. Une administrée nous demande de créer un plancher entre l'escalier communal situé sur la placette de la rue des Tailleurs de Pierre et sa maison attenante. Elle précise qu'elle souhaite respecter le système de drainage et demande l'autorisation de supprimer la rampe métallique et d'installer un portail non fermé à clé. Ce portail serait surtout là pour dissuader les animaux et les randonneurs d'emprunter ce passage communal qui est en fait une impasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres restant (10) présents :

- Autorise l'administrée à effectuer les travaux sur cet espace public en respectant les prescriptions suivantes :
 - ✓ Respecter le drainage et l'écoulement des eaux ;
 - ✓ Effectuer les travaux du plancher dans le même matériau que l'escalier afin de conserver une harmonie visuelle,
 - ✓ Installer un portail non fermé à clé en ayant au préalable porté en mairie l'autorisation écrite des propriétaires riverains.

6) Vote du budget primitif et des subventions aux associations

6.1 – Vote du budget primitif – Délibération n° 2020-27

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2020 présenté par Mme Anne Marie MAURAN, soumis au vote par nature avec présentation fonctionnelle,

Budget primitif 2019 s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement – Recettes et Dépenses : 158 304,37€

Investissement – Recettes et Dépenses : 169 190,00€

Les membres du Conseil Municipal votent le budget primitif 2020 de la commune à 10 voix pour et 1 abstention au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Les membres du Conseil Municipal votent le budget primitif 2020 de la commune à l'unanimité des membres présents au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

Dépenses Fonctionnement

<i>Libellé Chapitre</i>	<i>Proposition budget 2020</i>
TOTAL CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	76 047,37€
TOTAL CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL	16 450,00€
TOTAL CHAPITRE 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	14 290,00€
TOTAL CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 400,00€
TOTAL CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES	2 100,00€
TOTAL CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00€
TOTAL CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	28 717,00€
TOTAL CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	2 300,00€
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	158 304,37€

Recettes Fonctionnement

<i>Libellé Chapitre</i>	<i>Proposition budget 2020</i>
TOTAL CHAPITRE 013 - ATTENUATION DE CHARGES	0,00€
TOTAL CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	2 600,00€
TOTAL CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES	35 000,00€
TOTAL CHAPITRE 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS	37 360,00€
TOTAL CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00€
TOTAL CHAPITRE 76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00€
TOTAL CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00€
TOTAL CHAPITRE 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	83 344,37€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	158 304,37€

INVESTISSEMENT

Dépenses Investissement

<i>Libellé Chapitre</i>	<i>Proposition budget 2020</i>
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 300,00 €
OPERATION 55 – AMENAGEMENTS RUES	80 900,00€
OPERATION 56 - MATERIEL DE BUREAU INFORMATIQUE	4 700,00€
OPERATION 57 - SPR	9 000,00€
OPERATION 60 - ZONE CONSTRUCTIBLE	45 000,00€
OPERATION 68 – BATIMENTS	15 000,00€
OPERATION 74 - FONTAINES	1 350,00€
OPERATION 78 - MOBILIER MAIRIE	350,00€
OPERATION 79 - AMENAGEMENT URBAIN	3 592,00€
OPERATION 80 - CHAPELLE DE MESPEL	198,00€
OPERATION 82 - CIMETIERES	1 800,00€
TOTAL DEPENSES	169 190,00€

Recettes Investissement

<i>Libellé Chapitre</i>	<i>Proposition budget 2020</i>
OPFI – OPERATIONS FINANCIERES	119 290,00€
OPERATION 55 – AMENAGEMENT RUES	49 900,00€
TOTAL RECETTES	169 190,00€

6.2 – Vote des subventions aux associations – Délibération n° 2020-28

Au compte **6574**, Subventions de fonctionnement personne de droit privé, la somme de **230.00 €** (deux cent trente euros) a été votée au budget 2020. Il est proposé de répartir cette somme de la façon suivante :

- ADAR 25 €
- La Gaule Montmiralaise : 30 €
- Association des Sapeurs-pompiers : 85 €
- Anciens combattants : 60 €
- ALMA : 30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les propositions et autorise Madame le Maire à verser ces subventions aux diverses associations.

7) Questions diverses

7.1 Différents Lapeyre/Commune – Pas de délibération

Madame le Maire demande à Madame Aline LAPEYRE de quitter la séance, celle-ci étant directement concernée.

Suite à la convocation du Tribunal Judiciaire à assister à une séance d'information sur la médiation civile judiciaire où Monsieur Mickaël VIATGE s'est rendu, Monsieur Jean-Claude Lapeyre a souhaité nous rencontrer afin de négocier et de nous faire part de nouvelles propositions. L'exécutif (maire et adjoints) s'est donc rendu au domicile de M. et Mme Lapeyre le 1^{er} juillet 2020.

M et Mme Lapeyre souhaitent toujours acquérir la partie du chemin rural passant au plus proche de leur domicile par usucapion. M. et Mme Lapeyre proposent aussi de vendre à la commune une partie du talus sur la première partie du chemin rural afin d'élargir cette partie et ainsi faciliter l'accès de gros engins.

L'exécutif a bien pris note de ces propositions mais note que l'agrandissement de ce chemin n'est pas indispensable et que l'ampleur et le coût des travaux engendrés par cette proposition sont trop importants pour la commune. D'autant que cette partie du chemin a déjà été agrandi par M. Lapeyre et que la commune a participé financièrement à cette époque.

De son côté, l'exécutif propose à M. et Mme Lapeyre de leur vendre la partie de chemin souhaitée mais tient quand même à conserver une sortie sur le chemin de la Fontaine et propose donc à M. et Mme Lapeyre de rouvrir le chemin, créé par leur soin, sur leur propriété, qui a d'ailleurs été utilisé par les riverains pendant un certain temps avec l'autorisation de M. et Mme Lapeyre. Conscient du désagrément occasionné par la proximité du chemin par rapport à leur habitation et afin de respecter leur espace privé et leur intimité, la commune propose de végétaliser la partie du chemin la plus proche de leur maison et d'installer des panneaux de signalisation « interdit sauf riverains » aux extrémités du chemin afin de limiter le passage de véhicules.

Après échanges, les deux parties n'ayant pas pu trouver de compromis acceptable, la commune et M. et Mme Lapeyre décident de continuer la procédure judiciaire.

7.2 – Autres informations

Remerciement des élus aux électeurs : un apéritif déjeunatoire sera proposé par les élus aux roucanels afin de les remercier pour leur élection. Date prévue le 29/08.

Séance levée à 23h50

Signatures

Christiane ALTWIES		Aline LAPEYRE	
Sarah BRUALLA-CROUZET		Anne Marie MAURAN	
G�rard CHASSAGNAT		R�gine MOULIADE	
C�dric DELPECH		Daphn� O'NEILL	
Mark HELLAND		Micka�l VIATGE	
Sandrine JAMMES			